

Mémoire

**Du Comité de Recherche et d'Intervention Environnementale du Grand-Portage  
inc.**

Présenté au

Bureau d'Audience Publique en Environnement

Dans le cadre des audiences sur

Le développement durable de la production porcine au Québec

À

La Pocatière

Le 9 avril 2003.

## MÉMOIRE DU CRIE DU GRAND-PORTAGE

### LA PRODUCTION PORCINE AU QUÉBEC

« L'idée du développement a déjà été un monument qui soulevait l'enthousiasme international. Aujourd'hui, l'édifice s'effrite et menace de s'écrouler. »  
Wolfgang Sachs et Gustavo Esteva

Le Comité de Recherche et d'Intervention Environnementale du Grand-Portage inc. est un organisme sans but lucratif voué à la promotion d'une société plus écologique basée sur la conservation de la nature et l'usage durable des ressources et ce, pour une meilleure qualité de vie des citoyenNEs de la Municipalité Régionale de Comté de Rivière-du-Loup.

Depuis sa création en 1987, le CRIE s'est intéressé à diverses problématiques environnementales, telles que la gestion forestière, la gestion des déchets, l'usage des pesticides et bien évidemment la prolifération des porcheries sur lisier. (voir annexe 1)

L'avènement des porcheries a causé un véritable bouleversement social dans tous les milieux touchés de près et une vague de mécontentement chez les populations voisines. Bien sûr les odeurs, mais aussi un ensemble de d'autres bonnes raisons et de craintes justifiées : contamination des nappes d'eau (voir Michel Laferrière, BIO 40, BIO 42 et mémoire du CRIE au BAPE sur l'eau MEMO 221, données du Menv), interférence des porcheries sur le développement touristique, modification du monde rural par des changements de culture tant agricole que sociale, et un déferlement de problèmes psychologiques à court et long terme (Avis de santé publique, MSSS avril 2000, page 17).

Chaque village, chaque municipalité qui a vu se bâtir une porcherie sur son territoire, a vécu une période trouble, sans avoir le pouvoir d'intervenir dans le processus, malgré les pressions populaires s'opposant au projet. Dans tout ce processus antidémocratique, un projet n'avait besoin que d'être situé dans la zone agricole et à une distance de 150 mètres de la plus proche habitation; le secrétaire-trésorier de la municipalité devait signifier au Ministère de l'environnement que le promoteur répondait à tous les critères. Souventefois, le ministère ne visite même pas les lieux, seul un coup d'œil sur une carte suffisait pour émettre le certificat d'autorisation. Que de batailles épiques opposant une grande majorité de la population et une poignée de gens favorables à l'implantation de la porcherie ont eu lieu dans notre région, tout comme ailleurs au Québec. Il aura fallu cependant que le péril brun se rapproche des grandes villes pour que le Politique s'en préoccupe. Que les ruraux veuillent choisir les orientations de leur développement n'a jamais pesé lourd dans la balance politique ! La campagne appartient aux agriculteurs de

plus en plus industriels : les lois 23 et 184 ont dépossédé ses autres habitants de la campagne de leur droit de décider ce qui est bon pour eux. Le « droit de produire » en zone verte écrase toute autre possibilité de choix. Aucune vie démocratique possible. « Ce que « farmer » veut, le gouvernement le veut » au nom d'une idée commerciale qui souhaite faire du Québec une terre de cochon pour exportation. Quel beau projet de société ! Emmerder tout un peuple pour vendre à l'étranger.

Malgré tous les efforts de milliers de citoyens, malgré les propositions écologiques de faire les élevages porcins, le nombre de certificats d'autorisation est passé de 1 en 1990 à un total de 133 en 2002, pour une addition de 31 800 unités animales. De ce nombre, deux ou trois porcheries ont une régie d'élevage sur fumiers solides, malgré un tas d'avantages écologique et social.

Bref, un constat de mépris pour les populations rurales. Les campagnes du Québec sont devenues, et ce n'est pas fini, un immense parc industriel d'élevage de cochon, où les citoyens sont devenus des étrangers méprisés dans leur propre milieu de vie.

Quelques municipalités plus vigilantes que d'autres ont réussi à endiguer le flots en réglementant les activités porcines, en zonant des territoires propices ou interdisant certaines zones à l'épandage. Mais, le législateur (loi 184) s'est vite empressé de cadrer le tout afin de limiter les dégâts, d'annihiler les réflexes de protection et d'autodéfense de la démocratie active.

En bref encore, le sommet de 1998 à St-Hyacinthe a sonné le glas de la paix sociale et a permis la plus grande campagne de dévastation du monde rural, réduisant ses habitants non-agriculteur porcins, à des payeurs de taxes justifiant l'ouverture des chemins l'hiver, afin de desservir les porcheries. La caricature est à peine exagérée...

De plus en plus d'observateurs (Jean-Marie Pelt, 1990) affirment que « ... le secteur agricole est totalement inféodé à l'industrie... l'agriculture, considérée jadis comme le secteur primaire de l'économie, est devenue une annexe de l'industrie, secteur secondaire, dont elle dépend entièrement pour ses machines, ses engrais, ses carburants, ses produits chimiques, les matériaux de construction de ses bâtiments, etc. ». Toujours selon Pelt, « L'histoire nous enseigne que les civilisations déclinent et meurent lorsqu'elles n'apprécient pas exactement jusqu'où elles peuvent aller trop loin dans l'art de dominer l'environnement qui les porte et les nourrit. Tel fut le cas de toutes grandes civilisations, mortes d'avoir voulu en faire trop dans ce mariage de l'homme et de la nature où la puissance dominatrice du premier finit par écraser la seconde – jusqu'à ce que celle-ci finisse par l'écraser à son tour ! » .

C'est à notre tour d'apprécier jusqu'où nous allons trop loin présentement !

Avons-nous le courage de le faire ?

## **Et maintenant...**

Que faire !

Une exclamation plutôt qu'une question...

Beaucoup de dégâts difficiles à restaurer :

- ◆ La plupart des installations porcines épandent les lisiers sur des terres sur lesquelles des cours d'eau sont présents
- ◆ Les sols des municipalités à l'Est de Rivière-du-Loup (St-Arsène, Cacouna, Isle-Verte, St-Éloi) sont généralement sablonneux, laissant facilement filtrer les liquides
- ◆ Des installations de porcheries sur des lots où passent des cours d'eau (voir cartes déposées séance tenante), ce qui laisse présager la contamination des eaux de surface.
- ◆ Les contaminants, tels les métaux lourds, les médicaments, les produits de nettoyage, plus les phosphores et les éléments azotés forment un cocktail dont on connaît peu les impacts, ni l'accumulation dans les sols à moyen et long terme, mais que l'on peut présumer néfaste
- ◆ Le sol est devenu un support technique aux plantes sans avoir ce qui lui faut pour demeurer vivant. Quand le sol contient moins de 1% de matière organique (Rang 2 à l'Isle-Verte), épuisé par la culture intensive de la pomme de terre, la vie ne peut se maintenir. La désertification est commencée. Ces sols ne sont plus considérés comme source de vie et de production alimentaire, mais plutôt comme substrat, servant à disposer les lisiers.
- ◆ Les odeurs amènent des bouleversements d'orientation stratégique du développement touristique
- ◆ Les monocultures de maïs sont polluantes, énergivores et destructrice des sols
- ◆ La pollution (nitrate-nitrite >3 par litre) des eaux potables dans au moins 13.5% des puits privés en milieu rural (résultats de la campagne d'analyse des puits privés par le Ministère de l'Environnement, région BSL) et 3.5 % dépasse la norme de 10 ml. par litre
- ◆ Des pratiques agricoles axées sur un rendement court terme conduisent à une dégradation de l'environnement et des écosystèmes
- ◆ Une production subventionnée par les taxes de tout le monde, et le peuple se fait polluer par son argent

## **Des pistes de solution :**

### **1. La réglementation :**

Malgré les pressions populaires exercées par les citoyenNEs de tous les coins du Québec, les modifications de règlements (RÉA) se sont avérés à l'usage pire qu'avant, offrant moins de contrôle sur cette production animale.

La réglementation ne fait aucune place à la vie démocratique locale. Aucune administration municipale ne peut en toute légalité choisir le type de développement pour sa communauté et ni choisir la façon que cette industrie va se comporter sur son territoire. Que l'on parle de zone ciblée, de zone interdite pour l'épandage, de grandeur des porcheries, de grosseur des élevages, de l'interdiction d'élevage sur lisier, de distance séparatrice, de référendum sur la question, toutes ces questions sont soumises aux lois générales 23, 184 et 134, au mépris de la Loi sur la Qualité de l'environnement. En zone verte, le droit de produire supplante tous les autres droits.

Il nous semble essentiel que la population puisse se prononcer sur ces enjeux de développement local. La vie rurale ne se limite pas aux activités agricoles.

### **Consultation populaire :**

« La municipalité est donc l'arène la plus authentique de la vie publique... »  
Dimitrios I. Roussopoulos.

Nous proposons que **les municipalités aient le pouvoir de réglementer selon la volonté populaire qui, via un référendum**, dresse les balises de son développement local, au même titre que les projets de réseaux d'aqueduc et d'égoûts, que l'adoption d'un règlement d'emprunt, etc., mais pour l'ensemble de la communauté. L'Union Paysanne propose une mécanique référendaire sur le sujet qui nous convient et que nous appuyons. D'abord un affichage du projet avec force détails, ensuite une assemblée de consultation publique organisée par la municipalité, puis, la municipalité rédige un contrat d'établissement et l'affiche, et enfin, si nécessaire, la tenue du référendum décisionnel sur la question si 10% de la population procède à la signature du registre.

La réglementation provinciale devrait déterminer des balises de bases quant aux productions animales, mais laisser aux municipalités et aux MRC la liberté de réglementer les aspects qui touchent les citoyenNES localement.

### **Interdiction du lisier :**

Cependant, le Québec devrait interdire toute production animale sur lisier. La généralisation de fosse à déjection sous forme de lisier tant en production porcine qu'en production laitière ne se justifie pas écologiquement. Il en résulte une quantité énorme de liquide contaminé à épandre, car ces fosses recueillent en plus des déjections, les eaux de pluies et les eaux de nettoyage de la porcherie.

Que contient ce lisier ?

Il s'agit d'un volume impressionnant de 12 246 000 mètres cube, selon le document de BPR Groupe-conseil, déposé le 24 octobre 2002 à St-Hyacinthe. On y recense 4 082 fosses à lisier ayant un volume moyen de 3 000 mètres cube.

Les analyses de sol s'intéressent davantage à ce que la plante a besoin pour pousser, mais ignorent les besoins du sol pour lui-même. C'est ce que nous retenons des réponses à une question posée devant le BAPE, le 3 février à La Pocatière, au sujet des composés du lisier.

Pour comprendre la teneur des déjections porcines, nous avons aussi posé la question de l'alimentation des porcs. La réponse peut se résumer en peu de mots : 75 % de céréales - maïs et orge selon la production régionale - et 25 % de nutriments tels que : protéine ou acide aminé sous forme de tourteau de soja ou de canola; minéraux : sel, calcium, phosphore; vitamines; phytase pour mieux assimiler le phosphore et des antibiotiques ou facteur de croissance. Un mélange qui vise à engraisser un porc le plus rapidement possible, pour exporter les viandes dans l'ordre de 50 % de la production québécoise, en laissant derrière 100 % de pollution diffuse.

Le **phosphore** est soluble sous forme liquide et contamine les sols et l'eau, alors que les fumiers solides retiennent davantage ce contaminant, par ailleurs présent sur le territoire Bas-St-Laurent-Gaspésie à 200 % des besoins des plantes. On assiste donc, à une disposition des lisiers. Les cultures de céréales ne sont donc qu'une façon plus acceptable de disposer un extrant. Il contribue de plus à la prolifération des cyanobactéries *Microcystis flos-aqua* dans les lacs.

L'**azote** ruissellerait davantage que le phosphore, s'infiltrerait vers le sous-sol, et se transforme en Nitrites-nitrates - un risque connu de méthémoglobinémie et soupçonné de cancers et de malformations congénitales. Contamine facilement les eaux potables (L'Isle-Verte, Ste-Luce, St-Germain, St-Éloi, etc.). En grande quantité il détruit aussi la micro-flore du sol.

Les **coliformes** contaminent l'eau potable et les eaux de surface. La bactérie *E. coli* menace la vie humaine (Walkerton).

Les **métaux** : aluminium, magnésium, ?

Les **phénols** ?

Les **acides gras** ?

Les **solvants** ?

Les **médicaments** : leur homologation, remise en question par certaines études, fournit-elle une garantie suffisante, lorsque disposés dans l'environnement en synergie avec l'ensemble des autres produits ?

Les **produits de nettoyage** ajoutent des éléments azotés au mélange.

Les **hormones** « nécessaires » pour les truies, se retrouvent malgré tout dans les lisiers.

Il s'agit donc d'un mélange mal connu, que nous estimons dangereux, et qui se retrouve dans l'environnement, dans les cours d'eau et dans les écosystèmes.

Nous subventionnons notre propre destruction !

Favoriserons-nous une nouvelle régie de gestion sur fumier solide, moins polluante, qui restructure davantage les sols, et diminue les odeurs ?

Le CRIE demande au BAPE de **définir des normes de production animale qui pourraient se baser non seulement sur une norme phosphore réelle, mais aussi sur une limite en terme d'unité animale à l'échelle territoriale des bassins versants**. Ça nous prend des bretelles et une ceinture pour contenir les appétits voraces des intégrateurs actionnaires ou coopérateurs, sinon la société québécoise va y perdre nos culottes. **Les meilleures garanties nous semblent venir de la production animale sur fumier solide.**

Dans ce contexte, il est nécessaire de fixer les limites de cette production. Nous croyons que nous avons dépassé la capacité de produire des porcs au Québec.

## 2. Des orientations stratégiques :

A défaut de produire des viandes biologiques (la marche serait trop haute à monter), **nous proposons que le Québec devienne une zone écologique de production animale et végétale**, adoptant des pratiques agricoles qui respectent des principes des bases de non-contamination des sols, des eaux et de l'air, et de durabilité; des élevages sur fumier solide, de petite taille (de moins de 1500 porcs par exemple), en complémentaire à une autre production; des pratiques culturales nourricières du sol, avec des bandes riveraines diversifiées, arbustives et herbacées, étagées, d'au moins 10 mètres et plus selon la topographie, etc.

### Les propositions de l'Union Paysanne

L'Union paysanne (« Plaidoyer pour une agriculture paysanne », Roméo Bouchard, pages 137-138) propose des critères pour évaluer le caractère durable d'une entreprise agricole et de ses produits. Nous faisons nôtre ces critères :

- ◆ Échelle de durabilité agro-écologique : diversité, organisation de l'espace, pratiques agricoles
- ◆ Échelle de durabilité socio-territoriale : qualité des produits et des territoires, emplois et services, éthique et développement humain
- ◆ Échelle de durabilité économique : viabilité, indépendance, transmissibilité de l'entreprise, efficacité du processus productif

En fonction de ces critères à peine énoncés ci-haut ( voir référence pour plus de détails), le financement agricole et les subventions devraient encourager les saines

pratiques, alors que l'on devrait arrêter de subventionner les industriels de l'agro-business et même les taxer pour les dommages causés à l'environnement.

### **Les recommandations de la Société de la faune et des parcs du Québec**

Nous insistons sur la qualité du document produit en décembre 2002 par Société de la faune et des parcs du Québec intitulé « Rapport sur les impacts de la production porcine sur la faune et ses habitats ». Jamais à notre connaissance une société de l'état québécois n'a été aussi clair sur les enjeux de la production porcine. Ce document dresse les dommages environnementaux et socio-économiques d'une production agricole peu respectueuse de la communauté d'appartenance ( réponse aux beaux discours creux agro-environnemental de l'agro-business UPAsienne ). Le document met sur la table des principes fort pertinents :

- ◆ Les principes de l'écoconditionnalité et de la certification environnementale
- ◆ Le principe de précaution
- ◆ Une approche par bassin versant
- ◆ La faune comme témoin de la biodiversité et d'un milieu de vie de qualité

Il y a là matière de base pour des orientations de gestion agricole qui feraient toute une différence pour la protection des écosystèmes et de l'environnement.

Des auteurs ont démontré « que la consommation de l'humanité de produits agricoles, de matière ligneuse et de combustible fossile a déjà une empreinte écologique qui excède la superficie de sol écologiquement productif de près de 30 pour cent.... Partout, la dégradation des forêts, du sol, des systèmes aquatiques, des pêcheries et de la diversité biologique indique le dépassement écologique actuel » (Wackernagel et Rees, Notre empreinte écologique, Édition Écosociété, pages 197-198). Il faut revoir notre rapport à la nature et notre course au commerce local ou international. Ce que nous faisons présentement avec l'industrie porcine est rentable à court terme que parce que nous liquidons nos actifs eau, sol et air... et que reste-t-il pour les générations futures ? Nous répétons les erreurs commises en forêt, en pêcherie...

### **Les recommandations du Ministère de la Santé et des Services Sociaux**

En avril 2000, un avis de santé publique fut émis par le Ministère de la Santé et des Services Sociaux : « Les risques à la santé associés aux activités de production animale au Québec ». Ce document demeure la bible concernant les risques à la santé et doit être pris avec le plus grand des sérieux selon le principe précaution.

Les recommandations contenues dans cet avis soutiennent une vision humaine de la situation que le CRIE appuie :



- ◆ Réduire l'exposition de la population aux contaminants de l'eau et de l'air provenant des activités de production animale : améliorer le contrôle des rejets, améliorer la surveillance des impacts, améliorer la protection de la santé publique relativement à l'eau de consommation.
- ◆ Mettre en place des mesures actives de surveillance des effets des productions animales sur la santé publique : améliorer l'investigation et la déclaration des maladies pouvant être reliées aux activités de production animale, améliorer les connaissances sur les risques à santé des populations avoisinant les secteurs à fortes activités agricoles.
- ◆ Offrir aux citoyens une tribune permettant de faire valoir équitablement leurs revendications en tant que membres de leur communauté rurale : comité de bassin versant.

La santé de la population agricole et du milieu rural doit être prise en compte pour en finir avec les modèles industriels de production animale.

#### ▪ **Les propositions du Conseil Régional de l'Environnement du Bas-St-Laurent**

Le Conseil régional de l'environnement du Bas-St-Laurent propose plusieurs éléments qui rejoignent ou complètent nos positions. En ce sens nous appuyons ces propositions.

Nous soulignons particulièrement une idée nouvelle pour nous, celle qui propose de décréter une superficie minimale de boisés à conserver ou implanter par bassins et sous-bassins versants, comme élément de protection environnemental.

### **3. Pour la paix sociale :**

Depuis 1994, le CRIE a suivi l'évolution du développement du dossier porcin et les affres sociales ainsi générées. Des communautés entières déchirées, les opposants majoritaires, à couteaux tirés avec une minorité favorable regroupée autour du promoteur, sa famille et des membres du conseil municipal, appuyés par un intégrateur de la région ou d'ailleurs au Québec, voilà un portrait extrêmement explosif qu'ont vécu les citoyenNEs de chez-nous et de l'ensemble des régions du Québec.

Le débat sur les porcheries a démontré au Québécois le mal fonctionnement du monde agricole, tout comme la tordeuse des bourgeons de l'épinette a fait ressortir dans les années 80, la mauvaise gestion des forêts, qui se perpétue malheureusement encore de nos jours. Le peuple demeure impuissant devant la finance et le puissant lobby tant de l'agro-business que du forêt-business.

Le message que les citoyens livrent aujourd'hui aux dirigeants politiques du Québec et du monde agricole, en est un de « Wow! Stop! Basta! Assez... c'est assez ! » . Quand va-t-on tenir compte de l'opinion populaire qui fait l'unanimité

d'un bout à l'autre du Québec ? Il faut brider cette industrie ! Il faut indiquer clairement la ligne à suivre, supporter les producteurs qui prendront le virage écologique et faire payer ceux qui détériorent nos milieux de vie, voir, leur retirer le droit de produire. Un « droit de produire » à des conditions socio-agro-environnementales acceptables, soit ! Mais nous en avons assez de servir de champs de disposition de merde afin de grossir les poches d'intégrateurs qu'ils soient coopérateurs ou actionnaires. À ce « Droit de produire » dans des conditions écologiques acceptables, il convient de fixer les « devoirs » du monde agricole, notamment le respect de leurs concitoyenNEs, des écosystèmes eau-air-sol.

Les citoyens du Québec payent déjà cher les subventions diverses au monde agricole. Les Québécois ne tolèrent plus que ces argent servent à polluer leur milieu, la mal-bouffe et la dégradation du monde rural. Ce n'est pas par manque d'information que les gens s'opposent à ces façons de faire, mais bien parce qu'ils en savent suffisamment pour en connaître les enjeux.

Le CRIE croit fermement que les Québécois sont en droit de voir leur argent utilisé pour mettre en place une agriculture saine et écologique. Payer pour un plus, pour encourager ceux qui prennent à cœur leurs concitoyenNEs, pas de problème ! Le Québec peut devenir un chef de file international en matière de développement d'une agriculture durable tout en nourrissant un peuple sainement, et voir ses produits agricoles recherchés partout dans le monde pour la qualité de leur production écologique. Un vrai « nourrir le monde » !

Il faut un virage écologique. Il faut réajuster nos valeurs, changer celles qui vont à l'encontre de la qualité de vie des citoyenNEs.

Les agriculteurs ont été victimes des spécialistes dont les valeurs se rapprochent trop du mercantilisme que du respect des producteurs et des consommateurs. La science s'est éloignée des valeurs d'attachement à la terre qui faisait la fierté du monde rural. Aujourd'hui, le rapport à la terre et aux animaux est industriel (voir annexe 2).

**Le CRIE demande donc au BAPE d'établir la ligne de conduite pour une production animale écologiquement durable, pour l'avenir du monde agricole et du Québec.**

**Le CRIE invite le Ministre de l'environnement à indiquer au monde agricole un chemin étroit et durable écologiquement.**

**Le CRIE supplie le gouvernement du Québec d'écouter ses citoyens et de mettre ses culottes.**

**Nous espérons un monde meilleur !**

## **Annexe 1**

### Principales activités du CRIE depuis 1996

- ◆ En 1996 le CRIE organise une causerie sur la production porcine sur fumier solide. 200 personnes y assistent dont une moitié de producteur.
- ◆ Au cours de 4 années consécutives, de 1997 à 2000, le CRIE a tenu à chaque année, en collaboration avec la Ville de Rivière-du-Loup et des entreprises partenaires :
  - par apport volontaire, des collectes de feuilles mortes fin octobre et début novembre
  - des collectes porte à porte de sapins de Noël en début janvier
  - par apport volontaire, des collectes de Résidus Domestiques Dangereux

Suite à ces actions répétées, la Ville de Rivière-du-Loup a intégré en 2001, la collecte porte à porte des sapins de Noël et des feuilles mortes, à son contrat de collecte des déchets. Donc, les actions du CRIE ont portés des fruits, particulièrement sur le territoire de la ville de Rivière-du-Loup.

- ◆ En 2001, le CRIE a produit un bottin dressant une liste des produits fabriqués à partir des matières résiduelles, ainsi qu'une exposition artistique conçue à partir des matières résiduelles.
- ◆ Le CRIE à tenu en 2001 par apport volontaire, sa 5ième collecte annuelle de Résidus Domestiques Dangereux à Rivière-du-Loup pour les municipalités de Rivière-du-Loup et avoisinantes.
- ◆ Répétition de la collecte RDD en 2002, avec un ajout d'une collecte en milieu rural pour les municipalités de St-Hubert, St-Cyprien et l'Isle-Verte.
- ◆ Le CRIE siège sur le comité "Des territoires publics intra-municipaux" de la MRC de Rivière-du-Loup, en vue de gérer ces territoires forestiers selon une approche multiresources.
- ◆ Le CRIE est aussi membre du comité consultation de la MRC pour la confection des plans de gestion des matières résiduelles, à titre de représentant des groupes environnementaux
- ◆ Le CRIE s'est impliqué dans la consultation tenue par le comité ZIP du Sud de l'Estuaire.
- ◆ Organisation de la récupération sur les sites de compétition et de résidence lors des Jeux de la Francophonie Canadienne, à Rivière-du-Loup, du 2 au 5 août 2002
- ◆ Organisation d'une assemblée publique et projection de « Bacon le film ». Présence de 135 personnes, dont une vingtaine de producteurs agricoles.

## Annexe 2

Valeurs de l'idéologie du développement et de la croissance illimitée, versus les valeurs de la qualité de vie ( Tiré de « L'écologie politique » Dimitrios I. Roussopoulos, Écosociété)

<b>Idéologie dominante</b>	<b>Idéologie Écologique</b>
Capitalisme- privé ou étatique- industriel	Structure Verte-écologique de développement économique ou viable
Prédominance de valeurs matérielles	Recherche de valeurs spirituelles
Analyse réductionniste	Efforts de synthèse et d'analyse organique
Vision déterministe de l'avenir	Flexibilité et accent mis sur l'autonomie personnelle
Individualisme agressif	Vers une société communautaire et coopérative
Anthropocentrisme	Humanisme biocentrique
Motivation extérieure	Motivation et croissance personnelle
Rationalisme	Raison nourrie par l'intuition
Valeurs patriarcales	Valeurs féministes
Violence institutionnalisée	Non-violence à la Gandhi
Croissance économique illimitée	Qualité de vie et croissance équilibrée dans les limites de la nature
Production en vue de l'échange commerciale sans restrictions	Production utile de biens et de services
Distribution inégale des revenus	Équilibre des revenus
Libre marché mondial	Production locale répondant aux besoins locaux ; autosuffisance
Stimulation de la demande plutôt que la protection du consommateur	Simplicité volontaire
Travailler pour travailler	Travailler pour le plaisir de travailler
Acceptation inconditionnelle du développement technologique	Développement social de la science et de la technologie
Centralisation et économie d'escalade	Décentralisation et économies à l'échelle humaine
Structure sociale hiérarchique	Ordre social non-hiérarchique
Dépendance envers les experts	Participation des citoyens et consultation populaire
Démocratie représentative	Démocratie directe
Loi et ordre	Valeurs libertaires
Souveraineté nationale	Internationalisme et solidarité
Dominer la nature	Coopérer avec la nature
Environnementalisme	Écologie
Gestion de l'environnement	Compréhension des limites de l'écosystème
Puissance nucléaire	Utilisation des sources d'énergie renouvelable
Grande consommation d'énergie	Réduction de la consommation d'énergie
Défense nationale et production d'armement	Désarmement et défense sociale et civile

## Bibliographie

- Pigeon Sylvain, ing., BPR Groupe-conseil, Gestion des effluents d'élevage porcin au Québec, conférence à St-Hyacinthe le 24 octobre 2002.
- Pinchaud Jean, Ministère de l'Environnement et de la Faune, La production porcine et la culture du maïs, impacts potentiels sur la qualité de l'eau, BIO 38.
- Ministère de l'Environnement, direction régionale Bas-St-Laurent, Le portrait régional, juin 2002.
- Société de la faune et des parcs, Rapport sur les impacts de la production porcine sur la faune et ses habitats, Décembre 2002
- BAPE, Rapport de la commission sur l'eau, Section Bas-St-Laurent.
- L'ensemble des documents du site internet du BAPE, BIO 30, TRAN 41 et 59, particulièrement BIO 40, BIO 42, documents déposés par Michel Laferrière.
- Bouchard Roméo, Écosociété 2002, Plaidoyer pour une agriculture paysanne. 228 pages.
- Sachs Wolfgang, Estava Gustavo, Des ruines du développement, Écosociété 1996, 138 pages.
- Mackernagel Mathis et Rees William, Notre empreinte écologique, Les éditions Écosociété 1999, 207 pages.
- Ministère de la Santé et des Services Sociaux du Québec, Les risques à la santé associés aux activités de production animale au Québec, Avis de santé publique, Avril 2000, 37 pages.
- La Fédération des producteurs de porcs du Québec, UPA, Brochure : le plan agroenvironnemental de la production porcine, le plan des interventions Bas-St-Laurent, Tirée de « BPR. 1999. Portrait agroenvironnemental de la production porcine, régions secondaires. », 9 pages.
- Pelt Jean-Marie, Le tour du monde d'un écologiste, Fayard 1990, 480 pages.
-